



REGLEMENT ACCUEIL DE LOISIRS RENTREE 2023/2024

Chers Parents,

La ville d'Étioilles met à la disposition des familles un service d'accueil périscolaire, extrascolaire, de restauration scolaire, d'études surveillées pour les enfants de classes maternelles et élémentaires. Ces services sont facultatifs et payants.

Il est important de lire attentivement le règlement intérieur. Toute inscription sur les accueils périscolaires ou extrascolaires implique la prise de connaissance du règlement, l'acceptation de ses termes.

A partir de la rentrée scolaire le 4 septembre 2023, le règlement évolue afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants et des familles, d'optimiser l'organisation de la structure et rappeler certaines règles d'usage :

- **Accueil du matin :**
Compte tenu des effectifs restreints : L'ensemble des enfants présents à l'accueil du matin seront accueillis au sein de l'accueil Maternelle.

- **Accueil du soir :**
Les familles peuvent récupérer leurs enfants à l'accueil périscolaire Maternelle entre 16h 30 et 17h00.
Tous les enfants inscrits à l'accueil du soir prennent leur gouter dans les salles du restaurant scolaire. Ainsi il est possible de récupérer son enfant dès 16h30.

- **Aide aux devoirs en élémentaire :**
Entre 17H et 18H sans interruption
Les familles choisissent entre les 2 activités : aide aux devoirs ou activités périscolaires (voir ci-dessous). L'aide aux devoirs se déroule sans interruption et permet aux enfants de réaliser leurs devoirs dans de bonnes conditions de concentration et de calme sans être dérangés par les départs échelonnés des autres enfants améliorant ainsi la qualité du travail des encadrants.

- **Les activités périscolaires du soir** permettent aux enfants de pratiquer après l'école de multiples activités :
 - **Activités associatives à partir de 16H30.** : un accompagnement est organisé par les animateurs et intervenants associatifs pour encadrer les enfants lors du trajet et rejoindre les activités organisées par les associations. Aucun retour n'est assuré par les animateurs. L'inscription et l'encadrement de ces activités sont gérés entièrement par les associations. Le goûter est à fournir par les familles pour tous les enfants.
 - **Activités périscolaires entre 17h et 18h45** : activités sportives, manuelles, d'expression et/ou temps libre (départs échelonnés des enfants). Le goûter est à fournir par les familles pour les enfants en élémentaire.
 - **Ateliers sans interruption de 17H à 18H** : activités à thème, continues tout le long de l'année, inscription en début d'année auprès des animateurs. Le goûter est à fournir par les familles pour les enfants en élémentaire.
- **Les mercredis et vacances :**
Changement des horaires d'accueil le matin à 9H00 au lieu de 9H30.
Cette nouvelle organisation permet aux enfants de mieux profiter des activités proposées et de réduire le temps d'accueil du matin.
- **Nouvelle condition d'annulation des réservations des repas :**
L'annulation des repas se fera dans un délai de 7 jours (soit 1 semaine au plus tard) minimum contre 3 jours auparavant.
- **Retard :**
Après constat de retards récurrents de certaines familles, le règlement rappelle aux familles l'obligation de prévenir, la facturation impactée et l'avertissement d'exclusion si abus.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la directrice de l'Accueil de Loisirs Christelle HUSBANDS pour toutes questions relatives aux temps périscolaires et extrascolaires.

Nous vous rappelons que l'école est un temps scolaire et ne peut donc répondre à aucune demande de réservations, d'annulations ou renseignements sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Accueil de Loisirs : Christelle Husbands 01-60-77-86-34 ou 06-98-63-04-04

eje@etiolles.fr

Service Enfance Jeunesse Education- Mairie : 01-60-75-96-39

